



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS
(Département du Val-de-Marne)

PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

=====

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 28
L'an deux mil
Vingt-quatre

L'an deux mil vingt-quatre le 21 novembre, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 15 novembre 2024, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mmes TORCHEUX – OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mme HADDAD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – GERMANI – GREINER – LONY – Mmes CIREFICE – HILLION – M. MALHERBE

ABSENTS : MM. CAUSSIGNAC (procuration à M. TRYZNA) – LETONNELIER (procuration à Mme MARCHEIX) – Mme PACREAU-VETILLARD (procuration à M. GREINER) – M. BOUMOULA (procuration à M. SEGURA) – Mme RICHEL (procuration à M. GERMANI) – MM. ROBILLARD (procuration à M. LONY) – BOMPARD

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Katarzyna HAMADA-LARKEY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 19 septembre 2024

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15, dispose que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à arrêter le procès-verbal de sa séance du 19 septembre 2024, et à l'approuver.

Les remarques formulées quant au procès-verbal de la séance précédente sont intégrées audit document.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 30 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LETONNELIER – Mmes DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

Monsieur le Maire : « Le procès-verbal restitue *in extenso* nos échanges, et est le reflet de nos débats. Lorsque vous pensez que des éléments sont manquants au procès-verbal, cela est indiqué lors de son approbation. Je trouve donc étrange que vous ne l'approuviez pas, mais c'est évidemment votre choix. »

Madame HILLION : « En fait, nous n'approuvons pas parce que la question qu'avait posée Madame CIREFICE par rapport au procès-verbal du mois de juin, sur la convention des arbres, n'apparaît pas. »

Monsieur le Maire : « Je suis surpris, et vous confirme que nos débats sont bien retranscrits dans leur intégralité. »

Point n° 2 : Approbation de la convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Ville de Thiais, relative au dispositif Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), a été créé par la loi du 13 juillet 2005 dite loi POPE fixant les orientations de la politique énergétique. Il représente l'un des instruments importants de la maîtrise de la demande énergétique, et doit permettre à la France de réduire sa consommation d'énergie finale de 30 % en 2030 par rapport à 2012.

Il est à préciser que le CEE est un bien meuble immatériel, négociable, délivré par l'Etat à un demandeur lorsqu'une action d'économie d'énergie a été réalisée selon certains critères d'éligibilité et dont l'inscription sera faite sur un registre national. S'ils ne répondent pas à leur obligation d'économie d'énergie, ils sont soumis par les pouvoirs publics à une pénalité.

Ce dispositif des CEE consiste, via un mécanisme de marché, à obliger les fournisseurs d'énergie (fuel, gaz et électricité), y compris les vendeurs de carburant automobile, à soutenir des actions d'économie d'énergie, pour atteindre un objectif global pluri annuel de baisse de consommation fixé par contrat, et appelé aussi période, calculé en fonction de leur volume de vente auprès des particuliers et des entreprises tertiaires. Il est à noter que depuis sa mise en œuvre, plus d'un million d'opérations d'économies d'énergie ont été financées chaque année, essentiellement dans le secteur du bâtiment et de la rénovation énergétique.

En outre, d'autres acteurs, à l'instar des collectivités locales, de leurs groupements, ou encore des bailleurs sociaux, peuvent se voir délivrer des CEE, en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

Au cours de la troisième période de son déploiement, le seuil d'éligibilité pour déposer des dossiers CEE est passé de 20 à 50 GWh cumac (gigawattheures cumulés actualisés). Il a alors été constaté que des collectivités rencontraient des difficultés pour atteindre seules le seuil d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie, d'autant plus que chaque demande de CEE est limitée à la présentation d'actions achevées dans les 12 derniers mois.

Ainsi, le SIGEIF et le SIPPAREC ont souhaité mettre en place un partenariat afin que le dispositif présenté ce jour, fondé sur le principe de regroupement, soit mis en œuvre.

La Ville de Thiais souhaite s'inscrire dans cette démarche de mutualisation des demandes qu'offre le groupement SIGEIF-SIPPAREC pour bénéficier de leur expertise et valoriser les CEE obtenus par ses différentes actions engagées en vue d'économiser de l'énergie. La Commune de Thiais a déployé de nombreuses actions en faveur de l'environnement, par exemple le remplacement des luminaires par du LED sur le domaine public, mais également au sein des bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, écoles, Palais Omnisports de Thiais...). Aussi, pour être intégré audit groupement, la convention d'habilitation tripartite annexée à la présente note, à conclure entre les deux syndicats et la Collectivité, doit être approuvée.

Ce projet de convention a notamment pour fonction principale d'habiliter le SIPPAREC dans le cadre du dispositif commun aux deux syndicats, pour effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, et donner suite aux opérations d'efficacité énergétique menées par la Ville. Ce dispositif est exécutoire jusqu'au 31 décembre 2025, et pourra être reconduit tacitement pour trois ans le cas échéant.

Enfin, il est à noter qu'à l'issue de la vente des CEE :

- Le reversement de 80 % du montant correspondant aux opérations des bénéficiaires concernés sera effectué par un mandatement libellé « dispositif CEE SIGEIF-SIPPAREC » ;
- Les 20 % restants seront conservés pour couvrir les dépenses engagées pour la bonne réalisation des engagements du SIPPAREC et du SIGEIF (coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de constituer les dossiers, ainsi que les frais internes de montage et de suivi du dispositif).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la convention d'habilitation tripartite ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 3 : Avis du Conseil Municipal relatif à la demande de prolongation du permis d'exploitation du gîte géothermique dit "Chevilly-Larue" déposée par le SYGEO

Le syndicat intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue, l'Hay-les-Roses et Villejuif (SYGEO) est titulaire d'un permis d'exploitation d'un gîte géothermique depuis 1988, qui a été prolongé par arrêté préfectoral le 30 juillet 2008 pour une durée de 13 ans.

Le réseau de chaleur est alimenté via trois doublets géothermiques implantés à Chevilly-Larue, l'Hay-les-Roses et Villejuif, et fournit environ 35 000 équivalent-logements.

Le permis d'exploitation de ce gîte est arrivé à échéance le 1^{er} septembre 2021. Le délai tardif de présentation des demandes de prolongation du permis d'exploitation et de modification de température de réinjection est lié à une expertise judiciaire demandée par le tribunal de Melun à la suite de nombreux sinistres.

L'expertise a permis de mettre en exergue une dégradation anormale des matériaux de surface. Cette corrosion précoce a imposé une réfection totale des ouvrages de surface en 2020 et 2021. Les travaux de réparations viennent de se terminer.

Après plusieurs mois d'exploitation et de mise en route, une demande de prolongation d'exploitation a été déposée auprès des services de la DRIEAT sur la base des dernières conditions d'exploitation en 2023 et 2024.

Cette demande de prolongation porte sur une période de 15 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2036.

La demande de prolongation du permis répond aux exigences réglementaires du décret 78-498 du 28 mars 1978.

La Ville de Thiais, voisine de la commune de Chevilly-Larue est donc sollicitée pour un avis sur cette demande de prolongation et les nouvelles caractéristiques techniques d'exploitation :

- Un débit volumique de 300m³/h
- Une température de réinjection de 25°C
- Un débit calorifique maximum autorisé de 17,1MV
- La température d l'eau extraite en tête de puit est de 74°C

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à la demande de prolongation du délai d'exploitation du gîte géothermique dit « Chevilly-Larue » pour une durée de 15 ans.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 4 : Approbation du Contrat de Ville intercommunal "Engagements Quartiers 2030"

Monsieur le Maire expose :

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique de la ville, dix ans après la parution de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la

cohésion urbaine, dite loi Lamy. Cette dernière définit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants », mise en œuvre au moyen des contrats de Ville.

Signés pour la période 2015-2020, les contrats de ville de première génération ont été prorogés à deux reprises, jusqu'en 2022, puis 2023 dans le cadre des Protocoles d'Engagements Réciproques et Renforcés.

Les différentes réformes territoriales engagées avec la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), puis avec la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), ont confié la compétence politique de la ville aux Établissements Publics Territoriaux, au sein de la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre assure, en lien étroit avec les communes, la contractualisation, l'animation, la coordination et l'évaluation de cette politique publique. Les communes, quant à elles, poursuivent la mise en œuvre opérationnelle des actions, sous l'égide de l'Etat.

Initié en 2022, le processus d'élaboration du contrat de ville intercommunal a permis d'identifier trois enjeux clés pour les QPV à l'échelle du Territoire GOSB :

- Répondre aux enjeux de l'habitat sur les quartiers et y faire vivre la mixité sociale – y compris à travers le renouvellement urbain, levier essentiel de la transformation des quartiers ;
- Accompagner chacun et chacune vers l'emploi ;
- Favoriser l'accès à l'offre de service de proximité, soutenir l'accès au droit et prévenir le non-recours, notamment autour de trois enjeux clés :
 - Accompagner l'éducation tout au long de la vie ;
 - Assurer la maîtrise de la langue et la lutte contre l'illectronisme ;
 - Œuvrer en faveur de la santé et du bien-être des habitants des quartiers.

Dès l'été 2023, l'Etat a fait savoir à la Ville que le quartier des Grands Champs, QPV communal historique, ne pourrait plus être classé ainsi, eu égard au revenu médian trop élevé à l'échelle du quartier. Concomitamment, la Ville a procédé à une analyse fine des données disponibles sur le territoire communal. Ce travail a permis de valider l'hypothèse d'un nouveau secteur à classer comme QPV : le Pavé de Grignon.

Le décret du 28 décembre 2023 publié par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires arrête la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cet acte a confirmé la classification du Pavé de Grignon comme nouveau QPV.

Par ailleurs, l'Etat a institué un dispositif qu'il a dénommé « Poches de pauvreté ». Celui-ci permettra d'identifier chaque année des actions à soutenir dans le cadre du BOP147 (enveloppe de la politique de la Ville) en dehors des QPV, dans la limite de 2,5% du montant total de l'enveloppe.

La Ville de Thiais mobilisera ce dispositif afin de maintenir un accompagnement financier sur le quartier des Grands Champs.

La partie spécifique communale du document se matérialise au travers de la fiche-quartier, présente en annexe du contrat de ville. Celle-ci contient un recueil d'indicateurs à l'échelle du secteur puis s'organise autour des thématiques définies à l'échelle nationale :

- Emancipation pour tous,
- Transition écologique et énergétique,
- Tranquillité publique et sécurité,
- Plein emploi.

Chacun de ces axes présente des constats et des éléments de diagnostic, puis les objectifs stratégiques et leur application opérationnelle.

Au travers de cette fiche-quartier, la Ville a élaboré des actions emblématiques qui seront mises en œuvre au Pavé de Grignon sur la période 2024-2030 ; on peut citer : la création du musée numérique Micro-Folies prévue en 2025, les ateliers Coup de Pouce désormais déployés à Schuman, le projet Démon, la généralisation du Savoir Rouler à Vélo, les permanences du CCAS (Espace Grignon) ou encore celles du Service Emploi (Ferme de Grignon).

Comme sous l'empire des anciens contrats, la Ville et les porteurs associatifs présenteront chaque année les actions déclinées issues de la fiche-quartier. En 2024, 29 000 € ont été affectés par l'Etat aux actions développées sur la Commune, au titre du BOP 147.

Le Contrat de Ville intercommunal qui réunit 18 Communes, 36 QPV, et 126 000 habitants du Val-de-Marne et de l'Essonne a été finalisé par l'EPT GOSB récemment.

Il est conclu pour une période de 6 ans (2024-2030), avec une clause de revoyure en 2027.

Le texte sera présenté au Conseil Territorial le 29 novembre prochain et sa signature officielle est programmée le 2 décembre 2024, réunissant plus d'une cinquantaine de signataires (Etat, Département, EPT, Villes, bailleurs, CAF, CPAM...).

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les orientations du contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte afférent.

Monsieur le Maire : « Le point suivant inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce soir, est l'approbation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ». Il concerne l'ensemble des villes du territoire et comporte 300 pages dont quelques-unes dédiées à la Ville de Thiais. Ce document vous a été transmis, annexé à la note de synthèse afférente, et vous avez pu prendre connaissance des parties portant sur la Commune, notamment sur le nouveau Quartier Politique de la Ville du secteur Pavé de Grignon. Ces éléments ont été présentés et discutés lors des différentes commissions qui se sont réunies en amont de notre Conseil Municipal. »

Madame CIREFICE : « Nous avons de nombreuses remarques à formuler concernant ce Contrat de Ville. Tout d'abord, nous avons été surpris de découvrir, cinq jours avant le Conseil, un document aussi important pour le développement du quartier Grignon. Ce dispositif a été présenté en commission, certes, mais de manière très succincte. En Commission d'Urbanisme et Commission Jeunesse, mais la Commission des Affaires Sociales ne s'est pas réunie, alors que c'est un sujet qui la concerne tout particulièrement. Il n'y a eu aucune réunion préparatoire en notre présence et encore moins avec les habitants du quartier, alors que nous aurions pu tous apporter des suggestions concrètes et des idées. Voilà pour la remarque préalable. A présent, nous avons beaucoup de questions sur le sujet. Donc si on analyse le détail de ce Contrat de Ville, ce qui concerne plus spécifiquement Thiais, ce sont les pages 227 à 235 si l'on veut s'y reporter. Le constat que comporte le document est absolument alarmant : 26,8 % de familles monoparentales, 25 % de taux de pauvreté, un taux de chômage de 17,7 %, une augmentation des impayés de loyer de plus de 9 %, une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes déscolarisés, des problèmes d'incivilité et de trafic de stupéfiants. Notre première question, nous voudrions savoir Monsieur le Maire, pour y voir un petit peu plus clair, qui a établi ce constat ? D'où viennent ces données ? Comment est-ce que ce constat a été établi, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire : « Le Contrat de Ville intercommunal est un document dense, qui concerne l'ensemble des communes constituant le Territoire. Ainsi, la partie ayant trait à la Ville se matérialise par une fiche quartier de plusieurs pages, annexée audit Contrat, et au travers de laquelle les actions emblématiques menées par la Commune au sein du quartier de Grignon sont déclinées, et les éléments fournis par l'Etat y sont renseignés. C'est précisément en raison des difficultés que vous avez soulignées que nous mettons en place un Contrat de Ville intercommunal, un Quartier Politique de la Ville, et que nous avons la volonté de multiplier les efforts dans ce quartier. Ainsi, nous y décrivons les projets à développer, à l'instar de ceux mis en œuvre au quartier des Grands Champs., et qui ont notamment permis de dépasser le niveau médian en matière de revenus, pour aboutir à son déclassement du dispositif Quartier Politique de la Ville (QPV). Je pense que nous allons observer un phénomène similaire à Grignon. »

Madame CIREFICE : « Donc, si nous avons bien compris, c'est l'Etat qui, au vu de ces données, a classé le quartier de Grignon en Quartier Politique de la Ville, et vous a enjoint, Monsieur le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires. »

Monsieur le Maire : « J'ai considéré que la situation du quartier de Grignon nécessitait d'être examiné, et j'ai demandé aux services municipaux d'étudier la faisabilité d'inscrire une partie dudit quartier en QPV, notamment parce qu'elle disposait d'un revenu médian conforme aux critères de sélection. Nous avons donc engagé une discussion avec les services de l'Etat, et c'est d'un commun accord que nous avons déterminé ce quartier comme QPV. D'ailleurs, je regrette beaucoup, et je l'ai écrit à l'Etat, que la Résidence Valophis situé le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, n'y soit pas intégré. A mon sens, c'est une absurdité. »

Madame CIREFICE : « Les Douviers. »

Monsieur le Maire : « En effet, il s'agit des Douviers. Cela nous a semblé tellement incongru que nous avons adressé un courrier à l'Etat en ce sens. La réponse était la même que pour l'école Schuman, à savoir que les Douviers et l'établissement scolaire n'étaient pas retenus pour figurer dans le Contrat de Ville. Nous avons souhaité apporter quelques correctifs, mais cela nous a été refusé. Nous prenons les choses telles que l'Etat nous les impose. Néanmoins, nous comptons bien multiplier les efforts pour que le quartier de Grignon ne connaisse plus les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui, et puisse évoluer dans les meilleures conditions possibles. Encore une fois, les données transmises sont celles de l'INSEE, elles ne sont pas inventées. »

Madame CIREFICE : « Sur initiative de l'Etat. En ce qui concerne le détail du document, il est structuré en quatre rubriques. Nous avons plusieurs questions et remarques concernant chacune d'elles. Pour la rubrique « *Emancipation pour tous* », pages 228-229, les moyens préconisés page 229 se résument à une succession impressionnante d'infinitifs : recenser, développer, développer, développer, lutter, mettre en place, développer, renforcer, développer, dynamiser, développer etc. Cela ressemble davantage à des vœux pieux qu'à des réalisations concrètes. Je prends un exemple au hasard : lutter contre le non-recours au droit et à l'illectronisme. Est-ce que vous pouvez nous dire ce que cela signifie concrètement ? Allez-vous embaucher du personnel pour assurer ces missions ? Ce n'est qu'un exemple. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'impératifs recensés par les services de l'Etat et la Ville pour orienter les actions à mettre en œuvre. Nous identifions un certain nombre de mesures, comme lutter contre l'illectronisme qui est fondamental, surtout dans un quartier dont les difficultés sociales, culturelles et financières sont observées. C'est une nécessité qui s'impose d'elle-même. Aujourd'hui, nous avons constaté qu'une partie de la population rencontrait des difficultés à appréhender les outils numériques, par exemple dans leur relation avec les appareils mobiles, les ordinateurs, et les smartphones. C'est ce qu'on appelle l'illectronisme. »

Madame CIREFICE : « Mais est-ce que ça veut dire que concrètement on n'a pas encore réfléchi à la façon, en fait, à la forme que cela allait prendre ? »

Monsieur le Maire : « Le Contrat de Ville intercommunal sera signé le 2 décembre prochain. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité avancer la séance du Conseil Municipal permettant ainsi l'approbation de la délibération afférente, en amont de cette signature. D'ailleurs, je l'avais précisé lors de la dernière réunion de la Commission d'Urbanisme. Nous ne sommes qu'aux prémices de ce projet, et il est évident que les opérations qui s'étaleront jusqu'en 2030, soit la date de fin de ce contrat, n'ont pas encore été lancées. Au fil du temps, les différentes actions vous seront présentées, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le quartier des Grands Champs. Nous procéderons de la même façon, mais il ne faut pas se précipiter. »

Madame CIREFICE : « Cela, nous sommes bien d'accord. A chaque fois, il est question d'abord de diagnostics et ensuite d'objectifs et de préconisations. Or, il est stipulé en page 228 qu'il y a de nombreuses demandes concernant des cours de Français Langue Etrangère, mais qu'elles sont, je cite, « non satisfaites, faute de place au sein des associations ». Alors que le diagnostic, par ailleurs, mentionne la présence de 18 % d'étrangers dans le quartier de Grignon. Est-ce que c'est un oubli ? Je ne vois rien concernant des cours de Français Langue Etrangère à venir. »

Monsieur le Maire : « Vous n'êtes pas sans savoir qu'un grand nombre d'associations ont la charge de ces questions sur la Ville. Afin de les soutenir dans leur activité et leur permettre de mettre en œuvre leurs actions au profit des usagers, un équipement communal de 500 m², dénommé l'Espace Grignon, est mis à leur disposition. De plus, nous œuvrons également sur le pan social, singulièrement au travers de permanences organisées au sein dudit bâtiment par les services municipaux. Ce local favorisera le développement de nouvelles mesures dans le cadre du QPV. »

Madame CIREFICE : « Donc il va falloir des gens, puisque manifestement il est précisé que de nombreuses demandes ne sont pas satisfaites, faute de place au sein des associations. Donc il va falloir créer des postes. »

Monsieur le Maire : « C'est le début d'un contrat. »

Madame CIREFICE : « Oui, mais rien n'est précisé là-dessus. »

Monsieur le Maire : « Voulez-vous que nous écrivions l'histoire avant qu'elle n'ait lieu ? »

Madame CIREFICE : « Non, simplement, il y a des préconisations, et elles sont là. »

Monsieur le Maire : « Des préconisations sont fléchées. Nous soulevons divers problèmes et la façon dont il faudrait y remédier. Nous sommes au début d'un processus qui doit ensuite se traduire par la mise en place d'actions concrètes dans ce quartier. Nous aurons, ici, l'occasion d'en parler. Pour l'instant, nous signons un contrat. »

Madame CIREFICE : « A condition que ces actions concrètes soient mentionnées dans le contrat. Or, celle-là n'y est pas, donc rien ne vous y engagera. »

Monsieur le Maire : « Cela est souligné, vous l'avez indiqué tout à l'heure. »

Madame CIREFICE : « Non, pas du tout. C'est dans le diagnostic, ce n'est pas dans les préconisations. »

Monsieur le Maire : « Le diagnostic précise qu'il y a effectivement un problème de ce côté-là, et sachez qu'il sera pris à bras-le-corps. »

Madame CIREFICE : « Bien. Alors encore un point qui a retenu notre attention. Il est écrit à la page 229 : « *Dynamiser la réussite scolaire de tous en accompagnant les parents dans le suivi des enfants* ». Alors là encore, concrètement, je sais que nous sommes au début d'un processus, mais j'imagine que vous avez quand même des idées là-dessus. Est-ce que vous pouvez nous éclairer ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Parce que dans les éléments de diagnostic positif, est mentionnée notamment la solution de soutien scolaire en ligne, un dispositif sur lequel nous avons déjà exprimé toute notre perplexité. Donc pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, combien de familles y ont eu recours dans le quartier de Grignon ? Je dis bien dans le quartier de Grignon, alors qu'on précise que l'illectronisme y est largement répandu ? »

Monsieur le Maire : « La Ville met en œuvre de nombreuses actions pour aider et soutenir les jeunes thiaisais, notamment avec l'opération Coup de Pouce. Vous en avez entendu parler, Madame CIREFICE ?

Madame CIREFICE : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Depuis sa création, 6 villes du Département sur 47, participent au dispositif Coup de Pouce, piloté et coordonné par l'association nationale APFEE. Nous comptons environ 200 élèves de CP qui ont eu l'opportunité de s'inscrire à cette opération, encadrée par les parents, les enseignants, et les animateurs. Aujourd'hui, trois ateliers sont ouverts : deux à l'école Romain Gary, et un à l'école Charles Péguy. Au regard du succès rencontré, un quatrième club a été créé récemment au sein de l'école Robert Schuman. Nous connaissons l'importance des premières années de scolarité, et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur le parcours scolaire d'un enfant. Si d'aventure, un élève était en difficulté dans son apprentissage, et que ses parents n'avaient pas les moyens pour le soutenir, cela l'impacterait obligatoirement pour la suite. En conséquence, nous avons fait le choix d'instaurer un système qui encadre ces enfants en difficulté, ou qui pourraient l'être, et cela fonctionne très bien. En effet, nous avons la chance d'avoir des équipes pédagogiques qui accompagnent ces jeunes élèves, avec la participation des parents. A cela s'ajoute le soutien scolaire dispensé dans ce quartier par une association qui propose aussi des activités sportives féminines. Enfin, nous avons déployé le dispositif Prof Express, pris entièrement en charge financièrement par la Ville. Cette plateforme a permis à 600 élèves d'obtenir un soutien scolaire, et d'être mis en relation avec des enseignants pour les aider. Elle propose un accompagnement sur l'ensemble des tranches d'âge, jusqu'au lycée, et pallie les systèmes qui préexistaient et qui, vous le savez, ont connu des difficultés, pour des raisons qui leur sont propres. Les enseignants n'étaient alors plus intéressés par leurs actions et ces associations se sont retrouvées en très grande difficulté financière, allant même pour certaines au dépôt de bilan. »

Madame CIREFICE : « Monsieur le Maire, je reviens à la question. Est-ce que vous pouvez nous dire combien d'élèves de Grignon ont donc accédé à cet enseignement en ligne ? »

Monsieur le Maire : « L'ensemble des élèves scolarisés sur le secteur du Pavé de Grignon ont accès à cette plateforme. »

Madame CIREFICE : « Non, pas tous. Par ailleurs, on pointe l'illectronisme. Or, cela ne se fait pas uniquement par téléphone, mais aussi par ordinateur, et pour cela, il faut avoir un ordinateur. »

Monsieur TRYZNA : « Vous venez vous-même d'avouer que cela peut se faire par téléphone. »

Madame CIREFICE : « L'avouer, oh, quel terme. Je demande un chiffre. »

Monsieur TRYZNA : « Madame CIREFICE, il y a une commission municipale dédiée à ces questions : la Commission Enfance-Enseignement. »

Madame CIREFICE : « Je n'ai pas l'impression que ce chiffre ait été donné. Je le réclame donc officiellement. Il sera donc donné à la prochaine Commission Enfance, vous vous y engagez, je vois et donc je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Nous ne sommes pas là pour persiffler, Madame CIREFICE. Je vous en prie, soyons beaucoup plus souples et naturels dans les rapports que nous entretenons. Ne soyons pas dans cette agressivité larvée. Nous pouvons échanger tranquillement, et confronter nos points de vue sans avoir ce ton-là. »

Madame CIREFICE : « Je demande un chiffre, qui ne me semble pas difficile à obtenir. Pourtant, on me renvoie à la commission. Je demande simplement un chiffre, rien d'autre. »

Monsieur le Maire : « Vous exigez un chiffre et nous vous le communiquerons. Poursuivez. »

Madame CIREFICE : « Merci. Pour la rubrique « *transition écologique et énergétique* », au moins dans cette rubrique nous voyons des éléments de consensus, puisque vous y prévoyez des aménagements que nous demandons depuis longtemps. Il est souligné, page 230, que le parc des Terrasses du Soleil nécessite d'être réaménagé. Ça, il y a longtemps qu'on le dit. Curieusement, cela ne paraît plus dans la rubrique « *Objectifs* ». Là encore, c'est un diagnostic, mais il n'y a pas d'objectifs concernant ce parc. Est-ce que c'est un oubli ? En revanche, vous prévoyez de développer je cite : « *les ateliers vélos, de redessiner l'offre de transport collectif et d'ajuster les circulations douces* ». Ce qui nous ravit, puisque c'est ce que nous demandons depuis très longtemps. Nous déplorons simplement le fait que cela n'ait pas été fait avant. Je reviens à ma question : qu'en est-il de l'aménagement du parc des Terrasses ? »

Monsieur le Maire : « Nous œuvrons sur le réaménagement du parc des Terrasses du Soleil depuis quelques temps déjà. Rassurez-vous, les travaux seront réalisés à partir de l'année prochaine. S'agissant des actions proposées dans le cadre de la transition écologique, vous vous en attribuez les mérites, mais sachez que la Municipalité a déployé bon nombre de mesures en faveur de l'environnement. Soyez assez objective pour considérer que nous nous saisissons des problématiques lorsqu'elles se posent, et qu'il y a aujourd'hui sur ces grands sujets un consensus général. »

Madame CIREFICE : « De même, dans la rubrique « *tranquillité publique et sécurité* », page 232, on ne peut que constater que la prévention était jusqu'ici totalement absente, comme nous le disons depuis longtemps, puisqu'il est noté dans les préconisations : « *engager une stratégie de prévention partenariale de terrain* ». Enfin, en ce qui concerne l'emploi, il y a page 234, une pleine page d'objectifs : « *accompagner les entrepreneurs, organiser des job dating, un club citoyen, des portes ouvertes, développer un club coaching emploi* », etc. Mais on a juste envie de vous poser une seule question Monsieur le Maire : qu'est-ce que vous avez fait jusqu'ici pour ce quartier ? »

Monsieur le Maire : « Vos remarques sont vraiment confondantes. J'ai l'impression que vous n'appréhendez pas la notion de prévention dans toute sa dimension. La prévention est un ensemble d'actions, à l'instar du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui regroupe de nombreux acteurs œuvrant de concert sur ce vaste sujet. La prévention est également déclinée au travers de la mise en place d'un centre de supervision urbaine sur le territoire communal, qui permet d'identifier les agissements d'individus pouvant être reprochables et ainsi déclencher l'intervention de la police le cas échéant. Ces caméras favorisent aussi la sécurité civile, repèrent les accidents et facilitent l'intervention d'un médecin lorsque cela est nécessaire. En outre, leur présence dissuade ceux qui seraient mal intentionnés. Associé à ce dispositif, nous pouvons compter sur le concours de la Police Municipale, et des agents de surveillance de la voie publique. »

Madame CIREFICE : « Manifestement, tout ce que vous décrivez n'empêche pas les problèmes qui perdurent. »

Monsieur le Maire : « Vous devriez vous reporter aux chiffres de la délinquance. Durant ces dix dernières années, nous avons réduit de moitié la délinquance sur le territoire de Thiais. Mais vous feignez de l'ignorer. Malheureusement, vous êtes dans la critique systématique, avec un mauvais esprit, pardonnez-moi de le dire. »

Madame CIREFICE : « Permettez-moi de relativiser notamment les mesures dont vous parlez, puisque le Conseil de Prévention de la Délinquance, certes, existe, mais il se réunit une fois tous les trois mois. Quand on voit les problèmes qui sont pointés dans le quartier, cela me paraît vraiment insuffisant. Par ailleurs, ce n'est pas moi qui l'écris, et c'est du français : « *Engager une stratégie de prévention* ». Ça veut bien dire qu'elle n'existe pas. Je suis désolée. »

Monsieur le Maire : « Quel mauvais esprit. »

Madame CIREFICE : « Ce sont les termes. Cela vient de l'Etat. »

Monsieur le Maire : « J'éprouve de la compassion pour tous ceux qui ont affaire à vous, car parfois, vous faites preuve d'une telle mauvaise foi. Je les plains. Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se réunit tout au long de l'année, que ce soit lors de réunions thématiques, ou bien à l'occasion de la séance plénière qui rassemble une fois par an l'ensemble des grands acteurs de ces problématiques. Nous fournissons un travail collaboratif qui est lourd, et j'aimerais que vous puissiez vous pencher sur ces questions. D'ailleurs, Monsieur LONY nous avait interrogé à l'époque sur ce sujet, et nous lui avons transmis un certain nombre d'éléments factuels et tangibles. Je laisse la parole à Nicolas TRYZNA pour compléter mes propos. »

Monsieur TRYZNA : « Je vous remercie, Monsieur le Maire. En effet, vous limitez le travail de partenariat et de lien avec ces différents acteurs, aux seules rencontres. En effet, tous les trimestres, nous avons quatre groupes de travail sur deux demi-journées. Cependant, le lien est constant avec les différents partenaires. Que ce soit Monsieur le Maire ou moi-même, nous nous entretenons très régulièrement avec ces derniers. Ce n'est pas parce que nous faisons un point d'étape tous les trimestres que nous ne travaillons pas entre-temps. C'est là votre erreur d'analyse. Vous considérez que nous ne travaillons qu'une fois tous les trimestres. C'est bien ici la preuve que vous ne comprenez pas comment cela fonctionne. De plus, lorsque des acteurs comme la Préfète, la Sous-Préfète ou le Procureur, confirment que nos actions fonctionnent, nous pouvons considérer que leur avis compte. D'ailleurs, je tiens à vous rappeler que l'ancien Procureur disait que le CLSPD de Thiais est l'un des plus actifs du Département. Mais je ne doute pas, Madame CIREFICE, que vous savez mieux que le Procureur. »

Monsieur le Maire : « L'opposition systématique vous dessert. C'est une démarche trop simpliste. »

Madame CIREFICE : « Je voudrais simplement savoir si le cours de morale est terminé. Je note, Monsieur le Maire, que lorsque l'on n'est pas d'accord avec vous, vous répondez par des propos que je juge inqualifiables. Je vous cite : « *Madame CIREFICE, je plains ceux qui ont affaire à vous* »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Madame CIREFICE : « C'est ce que vous venez de dire. »

Monsieur le Maire : « J'estime que, parfois, vous manquez d'objectivité. »

Madame CIREFICE : « Mais comment est-ce que vous pouvez vous permettre de porter un jugement pareil ? »

Monsieur le Maire : « Je le constate. Vous adoptez systématiquement une position de donneuse de leçons. Vous avez toujours un ton pontifiant lorsque vous prenez la parole. Ici, tout le monde le remarque. »

Madame CIREFICE : « Et comment qualifieriez-vous le vôtre, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Je vous réponds, sans agressivité aucune. Les faits que je vous communique sont démontrables et prouvés. La délinquance qui a baissé de moitié en 10 ans, c'est un fait. Ce n'est ni une provocation, ni une attaque. »

Madame HILLION : « Excusez-moi, vous nous donnez des chiffres relatifs à la délinquance à Thiais, alors que nous sommes en train de discuter du quartier de Grignon. »

Monsieur le Maire : « Ce sont des chiffres globaux. »

Madame CIREFICE : « Alors deux questions pour finir avant de vous dire, Monsieur le Maire, comment nous allons voter. La somme de 29 000 euros est mentionnée, ce qui paraît bien peu pour un tel chantier. Comment faut-il comprendre ce montant ? Est-il annuel ou est-il alloué pour la durée totale du plan, qui est de six ans ? Car ce n'est pas clair. »

Monsieur le Maire : « Il est évident que cette somme correspond à la première dotation. C'est un début. »

Madame CIREFICE : « Regardez la formulation, ce n'est pas du tout clair. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la subvention allouée par l'Etat, à l'instar de celle qui était versée à la Collectivité pour le quartier des Grands Champs et qui permettait de soutenir le travail mis en œuvre par la Ville au sein de ce secteur. Bien entendu, ces actions ne sont pas simplement financières, mais également menées au travers des efforts du monde associatif et par l'ensemble des travailleurs sociaux qui s'occupent de ces quartiers. »

Monsieur LONY : « Je voudrais juste rebondir sur le montant de 29 000 euros, qui effectivement paraît très faible au regard du chantier prévu, en tout cas des objectifs qui sont fixés. »

Monsieur le Maire : « Tout comme vous, je regrette que l'Etat ne donne pas davantage. Mais il est évident que nous prenons ce qui nous ait versé comme subvention. Est-ce que vous nous le reprochez ? »

Monsieur LONY : « Pas du tout. C'est une question que je vous pose, une question tranquille que je vous pose, si vous voulez bien m'écouter jusqu'au bout. Ma question est de savoir si c'est la conséquence des restrictions budgétaires que l'Etat prévoit vis-à-vis des collectivités territoriales, ou bien si cela n'a rien à voir. »

Monsieur le Maire : « Le montant alloué pour le QPV des Grands Champs était similaire. Si vous aviez de la mémoire... »

Monsieur LONY : « J'en ai. »

Monsieur le Maire : « Vous savez donc que la subvention que nous recevions de l'Etat pour le quartier QPV des Grands Champs s'élevait à 34 000 euros par an depuis des années. Il s'agit d'une somme qui, certes, n'est pas très importante, mais c'est celle que l'Etat alloue pour ce genre d'activité. Le soutien financier est une chose, mais les actions que nous allons mener en sont une autre. Heureusement, ce que nous avons mis en œuvre aux Grands Champs ne s'est pas limité aux 30 000 euros que nous recevions annuellement. »

Madame CIREFICE : « Je voulais préciser encore une chose, si possible. Nous ne pouvons pas être opposés au principe d'un contrat, qui est de toute façon indispensable, étant donné la situation alarmante de ce quartier. Je rappelle qu'il y a 25 % de pauvreté. Cependant, en l'état, nous ne pouvons pas l'approuver, car ce qui est préconisé ressemble plus à une déclaration d'intention qui tient du catalogue qu'à des mesures réellement concrètes. De plus, rien n'est chiffré et il n'y a aucun calendrier d'exécution, nous nous abstenons donc. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 30 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LETONNELIER – Mmes DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

Point n° 5 : Avis relatif au dossier de mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique portant sur la ZAC Thiais-Orly

Monsieur le Maire expose :

L'EPA ORSA, pilote de la ZAC Thiais-Orly dans le secteur du Sénia, a décidé d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) au titre de l'article R.112-4 du Code de l'expropriation, au regard des difficultés de négociation rencontrées pour l'acquisition des terrains, menée en partenariat avec l'EPFIF.

A l'issue de cette procédure, l'EPA ORSA sera le bénéficiaire de cette déclaration et de la cessibilité des parcelles nécessaires au démarrage de la première phase du projet, à la fois sur les territoires communaux de Thiais et d'Orly.

Le PLU d'Orly permet, d'ores et déjà, la réalisation de l'opération d'aménagement, mais notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal nécessite d'être modifié pour permettre l'expansion du futur bassin de vie à construire, en articulation avec l'opération Parcs en Scène, issue du concours Inventons la Métropole du Grand Paris, autour notamment de la gare de métro 14 « Thiais-Orly », de la Scène Digitale, de la Passerelle de Thiais, de nombreux nouveaux équipements publics ou encore de deux grands parcs, dont l'un de plus de 2 hectares. Dès lors, pour la partie thiaisiennne, la procédure de D.U.P. précitée emporte mise en compatibilité du PLU, en sus du volet foncier.

Ainsi, une enquête publique s'est déroulée du 10 juin 2024 au 10 juillet 2024, en vue de l'information du public et du recueil des avis de toutes les personnes intéressées. Des modalités usuelles ont été mises en œuvre :

- Le dossier a été tenu à la disposition du public sur un site internet dédié, ainsi que dans les mairies de Thiais et d'Orly ;
- Des registres étaient également à disposition selon les mêmes modalités ;
- Quatre permanences communales ont été tenues par le Commissaire-Enquêteur désigné (dont trois à l'Hôtel de Ville de Thiais) ;
- Une communication large a été réalisée sur les supports communaux thiaisiens et orlysiens.

Neuf interventions ont été portées sur les registres dont sept émanaient de deux propriétaires concernées par l'enquête parcellaire.

A l'issue de la consultation du public, le Commissaire-Enquêteur a délivré un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de Thiais, relevant notamment que « *la modification du règlement du PLU de Thiais est compatible avec le PADD* », et que « *l'échelonnement des hauteurs plafonds [...] va permettre de réaliser un ensemble harmonieux avec les constructions les plus élevées autour de la gare de la ligne 14 et de la Scène Digitale* ».

Le 24 septembre dernier, postérieurement à la remise du rapport du Commissaire-Enquêteur, les services de l'Etat ont conjointement saisi la Ville et l'EPT GOSB afin qu'ils émettent un avis relatif à la mise en compatibilité du PLU de Thiais, intégrée à la procédure de DUP.

Le Conseil Territorial examinera ce dossier lors de sa prochaine séance, le 29 novembre 2024. La suite de la procédure prévoit que le Préfet du Val-de-Marne puisse prendre un arrêté de D.U.P. avant la fin de l'année 2024.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable relatif au dossier de mise en compatibilité du PLU de Thiais ci-annexé, incluant le rapport du commissaire-enquêteur, ainsi que le procès-verbal d'examen conjoint.

Monsieur le Maire : « Le dossier suivant concerne la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de la Zone d'Aménagement Concerté Thiais-Orly sur la zone Sénia. En effet, son zonage ne correspondait pas à l'opération d'aménagement à venir dans ce secteur. Ainsi, une série de procédures a été menée, concluant par une enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet, et qui a abouti à un avis favorable à cette mise en compatibilité. Ce dossier a été examiné par la Commission d'Urbanisme et nous l'avons également évoqué à plusieurs reprises au sein de notre assemblée délibérante. Nous œuvrons depuis de nombreuses années sur ce projet, en collaboration avec les différents partenaires. »

Monsieur LONY : « Notre groupe, Thiais pour tous, a participé à l'enquête publique en question, a rencontré le commissaire enquêteur et a émis ses remarques sur les volumineux dossiers qui composaient l'enquête. Notre groupe est constamment intervenu lors des précédents Conseils Municipaux sur le contenu des projets de la zone Sénia. Puisque nous arrivons au bout des procédures liées à la ZAC, nous rappelons que nous sommes pour la rénovation de cette zone d'activités et d'entrepôts, très longtemps délaissée. Cependant, nous attendions une plus grande concertation avec les Thiaisais concernés sur le contenu du projet et notamment sur sa programmation. »

Monsieur le Maire : « J'ai eu l'occasion de préciser à plusieurs reprises que cette zone accueille des entrepôts, et qu'en conséquence, il n'y a pas d'habitants résidant dans ce quartier. C'est une difficulté de concerter des usagers qui n'existent pas. Les Thiaisais ont été informés de l'avancement de ce projet, à chaque étape, par différents canaux, que ce soit dans les magazines municipaux, sur le site internet de la Ville, ou encore lors des réunions publiques organisées, durant lesquelles nous avons malheureusement constaté l'absence de participation des administrés. D'ailleurs, j'ai échangé à plusieurs reprises sur ce sujet avec votre collègue. En effet, nous remarquons que sur les questions d'aménagement et d'urbanisme, le public ne répond pas présent. Nous pouvons donc en conclure qu'il n'y a pas de conflit sur la manière d'aménager ou d'urbaniser l'espace dans notre Commune. C'est un sujet qui fait consensus. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 30 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT –

Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LETONNELIER – Mmes DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHEL – MM. GREINER – MALHERBE

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

Point n° 6 : Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement des EAJE et des ALSH, et renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des ALSH à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Commune de Thiais

Monsieur le Maire expose :

Plusieurs mesures relatives aux dispositifs de soutien aux actions déployées au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont promues depuis janvier 2024 par la CAF. Ainsi, les avenants, dont les dispositions principales sont présentées ci-dessous, constituent une régularisation contractuelle de leur application.

Avenants aux conventions d'objectifs et de financement des EAJE

La Prestation de Service Unique (PSU) est une aide délivrée par la CAF pour financer les établissements d'accueil du jeune enfant. Elle permet aux familles de bénéficier d'une tarification juste, adaptée à la présence effective de leur enfant en crèche et à leurs ressources.

Ainsi la convention d'objectifs et de financement conclue entre la Ville et la CAF favorise l'accessibilité à tous et la mixité sociale au sein des structures petite enfance.

Depuis janvier 2024, de nouvelles subventions et mesures de revalorisation à destination des établissements d'accueil du jeune enfant sont définies pour renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques professionnelles, notamment :

- Le financement des journées pédagogiques, jusqu'à 3 par an et par établissement, plafonnées à 10 heures par jour ;
- Le financement des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant, soit 6 heures par enfant inscrit ayant fréquenté au moins une fois la crèche dans l'année.

Avenants aux conventions d'objectifs et de financement des ALSH périscolaires et extrascolaires

Les conventions d'objectifs et de financement périscolaire et extrascolaire définissent et encadrent les modalités de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), qui soutient le développement et le fonctionnement de ces structures de loisirs.

Depuis janvier 2024, la CAF prévoit des évolutions de financement en faveur des ALSH pour promouvoir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, renforcer les démarches inclusives et simplifier les conditions de financements.

La Ville de Thiais est concernée par :

- Le complément inclusif ALSH, qui majore la subvention ALSH par heure d'accueil réalisée uniquement pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;

- La possibilité de financement des développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire CTG pour les heures d'accueil nouvelles, allant au-delà des heures existantes contractualisées lors de la mise en place de la CTG en cours.

En outre, ces conventions d'objectifs et de financement arrivant à échéance au 31 décembre prochain, il convient de les renouveler afin d'y intégrer ces subventions ALSH revalorisées.

Elles sont conclues du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver lesdits avenants aux conventions d'objectifs et de financement des EAJE ;
- D'approuver lesdits avenants aux conventions d'objectifs et de financement des ALSH ;
- D'approuver le renouvellement desdites conventions d'objectifs et de financement des ALSH à conclure avec la CAF ;
- D'autoriser le Maire à les signer ainsi que tout acte afférent.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Madame HILLION : « Ma première question concerne le Plan Vélo. Les personnes présentes lors de la réunion publique du 4 avril ont enfin reçu la présentation relative au Plan Vélo, soit six mois après leur demande. Ce document fait apparaître un projet d'aménagement cyclable à partir de 2025. Pouvez-vous nous indiquer quelles seront les prochaines échéances concrètes pour ce Plan Vélo ? Par ailleurs, ce document n'est qu'un plan schématique, il ne montre pas les emprises et les caractéristiques des dispositifs. Pouvez-vous nous transmettre ces éléments ? Et enfin, j'en viens à une question liée à un aménagement au carrefour de la rue Simone Veil et de l'avenue de Versailles. Il n'y a toujours pas de sas cyclable. Nous en avons parlé plusieurs fois lors des Conseils Municipaux. Ce sas permettrait notamment de sécuriser l'accès à la voie cyclable qui longe l'avenue de Versailles en direction du carrefour de la Résistance, en sens inverse également. Vous nous aviez indiqué être en concertation avec le Département, mais cela fait déjà deux ans au moins. Quand est-ce qu'une décision sera prise et quand les travaux seront-ils effectués ? »

Monsieur le Maire : « Le Plan Vélo est un projet ambitieux, que nous avons approuvé lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, et pour lequel une enveloppe de 350 000 euros a été inscrite cette année. Concomitamment, nous avons déposé des dossiers de demande de subvention auprès de différentes entités, telle que la Région Ile-de-France, pour nous permettre d'obtenir des moyens supplémentaires. Le Plan Vélo se décline en plusieurs étapes, et son tracé a été amélioré. Nous travaillons également avec des organismes spécialisés, singulièrement un Assistant à Maîtrise d'Ouvrages (AMO), qui nous accompagne sur les échéances à venir, et nous a transmis des éléments concrets, techniques et pratiques sur les circuits et les contraintes particulières des voiries de notre Commune. Cette opération se déroule selon un calendrier précis, et qui a été présenté lors des différentes commissions préparatoires. S'agissant de son avancée, je vous informe que la prochaine étape de réalisation des travaux aura lieu en 2025. Je laisse la parole à Sébastien CURLIER-ANDRADE, s'il souhaite apporter un éclairage supplémentaire sur ce sujet. »

Monsieur CURLIER-ANDRADE : « Dans le support que vous avez reçu et qui avait été présenté début avril, nous avons exprimé les différents phasages et la volonté de la Ville de pouvoir équiper ces différentes zones en piste cyclable, en accès partagé de l'espace public. En effet, nous avons à cœur d'encourager l'utilisation des mobilités douces, mais aussi de favoriser le partage de l'espace public entre les piétons, les véhicules et les vélos. Nous avons approuvé au sein de notre assemblée délibérante le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Région Ile-de-France. Ce dossier et les subventions associées nous sont nécessaires pour avoir un matelas financier confortable afin de développer toutes ces infrastructures qui peuvent être coûteuses. Lorsque l'on doit reprendre toute une portion de route, il y a des études à mener, il faut les requalifier, il nous faut des largeurs suffisantes et des aménagements particuliers. Nous ne pouvons pas reprendre point par point des

petites zones. Nous sommes obligés d'avoir une stratégie de maillage et de cohérence. Nous n'allons pas créer une rue si cette dernière ne débouche sur rien. Pour exemple, c'était l'objectif pour la rue Paul Vaillant-Couturier qui rejoignait l'axe départemental et qui allait se déverser sur la rue Gabriel Péri. Vous avez une continuité. C'est dans cette optique que nous travaillons. »

Madame HILLION : « Je comprends donc que ma dernière question relative au sas ne peut pas être considérée de manière individuelle, mais qu'elle est considérée dans le cadre d'une maîtrise globale sur la circulation de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Cette voie dépend pour une grande partie de la compétence du Département. Nous travaillons avec ses services pour que ce Plan Vélo puisse aboutir dans les meilleures conditions pour chacun. Une analyse fine doit être menée pour permettre la jonction entre le Sud et le Nord de la Ville. Les études sont en cours et nous permettront de proposer des avancées qui seront mises en pratique de manière satisfaisante pour tous. »

Monsieur CURLIER-ANDRADE : « En effet, nous travaillons avec le Département pour élaborer une stratégie de maillage, et il ne faut pas oublier le groupe ADP. Nous œuvrons tous de concert et avons pour objectif commun de relier Orly à Paris. Ainsi, le Département s'est engagé sur un certain nombre de projets, notamment l'aménagement principal qui consiste à relier Orly à Paris, en traversant Thiais. Nous collaborons actuellement avec leurs services, singulièrement sur la rue des Alouettes. Mais ils ont aussi des contraintes budgétaires et des priorités. Nous échangeons avec eux et nous espérons pouvoir requalifier certaines traversées. »

Monsieur le Maire : « S'agissant de la rue des Alouettes, qui relève de la gestion départementale, à l'instar de la rue du Bas Marin, nous avons récemment échangé avec le Département. Ce dernier est tout à fait favorable à la création de voies cyclables sur le territoire communal, notamment sur cet axe où la circulation y est importante. »

Madame HILLION : « Ma question suivante fera également appel à votre partenariat avec le Département. Vous avez marqué l'entrée, ou la sortie, de la zone 30 rue Victor Basch et rue Gabriel Péri en installant des trottoirs traversants. Nous en avons déjà discuté. Ces trottoirs sont censés permettre un ralentissement des voitures. Cependant, la temporalité des feux à ces carrefours avec l'avenue de Versailles n'a a priori pas été réévaluée. Les temps de traversée avant le passage au vert avenue de Versailles sont trop courts et régulièrement, des voitures n'ont pas le temps d'atteindre l'autre côté du carrefour avant le passage au vert des automobilistes de l'avenue de Versailles. J'aimerais savoir si une réévaluation de cette temporalité est en cours avec le Département qui gère ces intersections ? »

Monsieur le Maire : « L'objectif de ces zones 30 est de marquer l'entrée sur un territoire différent de celui qui vient d'être quitté. Ainsi, ces plateaux traversants cassent légèrement la vitesse des véhicules, et permettent de favoriser la sécurité de l'ensemble des utilisateurs de l'espace public, qu'ils soient à pied, en voiture, ou encore à vélo. Le séquençage des feux n'est pas déterminé par la Ville. Il s'agit d'un système nommé Parcival, qui s'applique à l'ensemble du territoire départemental. Sa gestion incombe évidemment au Département. Nous avons amorcé des discussions et j'ai sollicité il y a plusieurs mois de cela, l'installation de radars permettant de mesurer la vitesse et de sanctionner les conducteurs si besoin, notamment dans la rue Simone Veil et la descente de la rue de Versailles. Il nous a alors été demandé de justifier notre demande et nous avons dû restituer l'ensemble des problématiques recensées sur ce secteur, notamment les accidents. D'ailleurs, nous avons eu à déplorer récemment deux accidents survenus dans la rue Simone Veil. A ce jour, nous demeurons dans l'attente de la décision du Département, et espérons que notre demande soit acceptée. Je ne peux que regretter les lenteurs de l'administration, qui impacte malheureusement directement les usagers. »

Monsieur CURLIER-ANDRADE : « S'agissant de votre question sur la réévaluation, nous dépendons du Département, mais plus particulièrement de la circulation du TVM. Vous noterez que les trams sont prioritaires. Dès que vous avez un TVM qui arrive sur une zone de carrefour, il devient prioritaire. Les feux s'annulent et laissent passer le TVM. Cela permet d'éviter des freinages brusques pour les usagers des transports en commun, tout comme pour les trams. Il y a des engagements d'Ile-de-France Mobilités et de la RATP au regard de cette ligne, qui est l'une des plus grandes lignes d'Europe en termes de fréquentation. Ils doivent cadencer leur service, et ne peuvent pas s'arrêter à tous les feux. Ils bénéficient d'une priorité sur ces axes et il y a un renforcement de la priorisation au regard des TVM. Ainsi, si vous avez trois TVM qui se suivent, quel que soit le type de véhicule, ils seront prioritaires par rapport à l'ensemble des autres usagers de la zone. La temporalité dépend donc de ces transports. »

Madame HILLION : « Oui, mais parfois, le feu est vert. Par exemple, rue Gabriel Péri, les gens s'engagent sur ce carrefour, mais comme ils franchissent ce fameux trottoir à une vitesse qui n'est pas une vitesse classique, puisqu'ils le franchissent à environ 10 à 15 km/heure, le temps d'arriver dans ce fameux couloir du TVM, pour peu qu'effectivement un TVM arrive entre-temps, le feu passe déjà au vert sur l'avenue de Versailles, et il y a régulièrement des voitures qui se retrouvent en fait bloquées en plein milieu de l'avenue. »

Monsieur le Maire : « Il y a un autre phénomène qui joue à cet endroit avec le croisement des véhicules. Lorsque vous arrivez de la rue Gabriel Péri, que vous avez en face des véhicules qui arrivent de la rue Hélène Muller, et que vous souhaitez tourner à gauche sur l'avenue de Versailles pour aller vers Choisy-le-Roi, il y a là une confrontation des véhicules qui ralentit la circulation. Ce n'est pas une situation qui est facile à régler, mais elle est actuellement à l'étude avec les services départementaux. »

Madame CIREFICE : « Monsieur le Maire, j'ai une question concernant le rappel à l'ordre que vous avez instauré dans notre Commune. Nous aimerions connaître, à ce jour, le nombre de rappels effectués, les motifs qui les ont justifiés et si ces rappels concernent uniquement des mineurs ? »

Monsieur le Maire : « Le Parquet et la Ville de Thiais ont signé récemment la convention de rappel à l'ordre. Aujourd'hui, nous sommes au début d'un processus qui s'articule autour de la nécessité de développer la prévention. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce point, mais il est préférable de prévenir que de sanctionner. Ainsi, la Ville met en œuvre un certain nombre de mesures en matière de prévention, parmi lesquelles nous pouvons citer : le Conseil Local de Prévention de la Délinquance, les mesures prises par la Police Municipale, la surveillance par les caméras et la présence des ASVP dans la rue. Cela permet d'éviter une escalade des situations qui malheureusement aboutissent souvent à des délits. Lorsque les chefs d'établissement constatent un problème, ils le mettent en exergue et l'inscrivent à l'ordre du jour d'une réunion du CLSPD. Si d'aventure cela nécessite un rappel à l'ordre, une procédure sera enclenchée après avoir pris l'attache du Parquet. C'est un système vertueux, et je suis un peu gêné que vous soyez contre cette convention proposée par la Justice qui nous associe à ses efforts, et qui peut permettre à un individu d'appréhender différemment ses actes. »

Madame CIREFICE : « Donc, si j'ai bien compris, la réponse est zéro. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Pardon ? »

Madame CIREFICE : « J'avais posé la question du nombre de rappels à l'ordre. »

Monsieur le Maire : « La convention de rappel à l'ordre a été approuvée lors de notre dernier Conseil Municipal, et nous venons de la signer. Mais soyez assurée que lorsque qu'il y aura, et j'espère le moins possible, des rappels à l'ordre, nous aurons vocation à en parler au Conseil Local de Prévention de la Délinquance, là-même où ces sujets sont évoqués. »

Madame CIREFICE : « Donc à ce jour, la réponse est zéro, merci Monsieur le Maire. »

Monsieur LONY : « J'ai une question concernant les instructions données à la Police Municipale en ce qui concerne les problèmes de stationnement gênant. Il semblerait que la Police Municipale ne soit pas encouragée à intervenir spontanément pour des véhicules mal stationnés. Quelles sont les instructions données à la Police Municipale à ce sujet ? Les caméras de surveillance jouent-elles un rôle dans le repérage des véhicules mal stationnés ? »

Monsieur le Maire : « Le stationnement à Thiais est gratuit, et nous sommes l'une des rares communes à laisser encore cette chance aux citoyens, bien que nous soyons de plus en plus contraints par les mesures d'un système qui étouffe un peu les libertés de chacun. La Police Municipale veille avec discernement à vérifier qu'il n'y a pas d'abus particuliers et que le stationnement se fait librement sans qu'il y ait une nécessité de mettre en place des mesures trop dirigistes et trop rigides. Nous ne cherchons pas à verbaliser automatiquement comme dans d'autres Villes, qui ont fait le choix de la verbalisation automatique. La Police fait son métier, comme en témoignent les chiffres des verbalisations : 2 316 véhicules ont été verbalisés en 2023, hors stationnement sur des emplacements réservés aux personnes handicapées ; 58 verbalisations de véhicules stationnés sur des emplacements PMR réservés aux personnes handicapées ; 282 sur des véhicules en stationnement abusif ; et 342 mises en fourrière. La Police Municipale travaille activement sur ce problème sans céder à une politique du chiffre. Nous souhaitons qu'il y ait cet équilibre afin de permettre aux usagers de stationner gratuitement, sans abus et dans des conditions qui ne mettent pas en danger la vie d'autrui. Il est évident que si un stationnement abusif est constaté, la Police verbalise, comme le démontre les chiffres que je viens de vous énoncer. »

Madame CIREFICE : « Nous avons une question concernant les cahiers de doléances qui avaient été ouverts dans les Mairies il y a cinq ans à l'occasion du mouvement des Gilets Jaunes. On en reparle beaucoup en ce moment dans l'actualité. Nous nous posons la question de savoir ce qu'étaient devenus ceux qui avaient été déposés à la Mairie de Thiais. Ont-ils été versés aux archives communales, aux archives départementales, ailleurs ? En bref, qu'est-ce qu'ils sont devenus ? »

Monsieur le Maire : « Ils ont été versés aux services départementaux, ce qui était l'objectif initial. Les préfectures demandaient aux collectivités d'ouvrir des cahiers de doléances. Ces derniers étaient ensuite envoyés aux services départementaux, qui avaient vocation à les analyser. »

Madame CIREFICE : « Ils sont consultables ? »

Monsieur le Maire : « Si vous faites la demande auprès desdits services, vous aurez peut-être accès à ces cahiers. »

Monsieur LONY : « Une question concernant l'accès à la piscine. Plusieurs critiques sont émises à propos de la piscine de Thiais : fermeture fréquente, bassin trop petit, horaires trop restreints, eau trop froide. Ce sont les critiques les plus fréquentes parmi quelques avis positifs tout de même. Nous avons déjà noté que les élèves de classe maternelle ne pouvaient pas accéder à la piscine, faute de créneaux disponibles pour les accueillir. Or, le Contrat de Ville intercommunal établi pour le quartier Grignon, classé Quartier Prioritaire de la Ville désormais, prévoit le développement d'activités sportives, parmi lesquelles l'action « *savoir nager* », qui suppose un accès régulier à la piscine. Par ailleurs, les nombreux programmes immobiliers de la Ville, parmi lesquels le réaménagement important de la zone Sénia, augmenteront la population de manière très importante et donc probablement la demande d'accès à la piscine également. Qu'avez-vous envisagé pour répondre à ce besoin ? Et surtout, pourquoi ne pas avoir profité du réaménagement de la zone Sénia pour y inclure un nouvel équipement, puisque je suppose qu'il est difficile d'agrandir la piscine de Thiais actuelle ? »

Monsieur le Maire : « Je vais me faire l'écho d'une satisfaction des Thiaisais à l'égard de leur piscine. En effet, elle est très fréquentée : 7 jours sur 7, par des publics variés, qu'il s'agisse des scolaires, des associations ou des particuliers. De plus, elle est aujourd'hui l'une des rares piscines qui n'a pas connu de rupture. Je ne vous parle pas des grèves qui ont eu lieu à Villejuif, à Cachan et à l'Haÿ-les-Roses, et qui ont eu un impact considérable sur ces équipements devenus par la suite des piscines territoriales. A Thiais, nous avons conservé notre piscine comme un équipement municipal et nous avons ainsi évité ces problématiques. Récemment, il y a eu des dysfonctionnements liés à la qualité de l'air à la piscine, et nous avons donc procédé au changement des appareils défectueux, permettant ainsi de mettre à niveau ce changement d'aération. Nous sommes aujourd'hui à l'étude sur un bassin spécifique qui se situerait à proximité de la piscine, et qui serait notamment réservé aux séances des bébés nageurs, pour lesquelles une température un peu plus élevée de l'eau est nécessaire. Vous savez que la norme quant aux températures des bassins est imposée par l'Etat, à hauteur de 27 degrés, et 32 degrés pour les séances réservées aux bébés nageurs. »

Monsieur LONY : « D'accord. Et donc, on n'a pas imaginé un bassin dans la zone Sénia ? On n'y a pas pensé tout simplement ? »

Monsieur le Maire : « Vous connaissez le coût d'une piscine aujourd'hui ? »

Monsieur LONY : « Pardon ? Je n'ai pas compris. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, créer une piscine est une démarche que peu de communes entreprennent car cet investissement s'avère très délicat et coûteux. En revanche, la création d'un bassin spécifique est envisageable, et nous y travaillons. »

Monsieur LONY : « J'ai une autre question qui concerne l'école Schuman. Les parents d'élèves et le corps enseignant de l'école élémentaire Robert Schuman sont mobilisés depuis plus d'un mois pour obtenir des moyens supplémentaires. En effet, cette école, située en plein cœur d'un Quartier Prioritaire de la Ville, accueille de plus en plus d'élèves au profils particuliers. Seize élèves notifiés MDPH à ce jour, des élèves en grande difficulté sur le plan des apprentissages et dans des classes qui peuvent atteindre jusqu'à trente élèves. Dans ces conditions, le corps enseignant, assisté de seulement cinq AESH, se trouve lui-même en difficulté et réclame une ouverture de classe. En retour, l'inspecteur de l'Education Nationale propose de leur envoyer, à la demande, le Régulateur de Violence de la circonscription, ce qui ne répond absolument pas aux besoins exprimés. Le Conseil Municipal du 14 mars 2024, conscient des difficultés de ce groupe scolaire, a adopté un vœu contre la fermeture de classe à l'école Robert Schuman, ce qui est une première marque de soutien. Mais pour aller plus loin et face à une situation de plus en plus critique, pouvez-vous nous dire ce que la municipalité envisage pour soutenir la demande des parents et de l'équipe éducative ? »

Monsieur le Maire : « Vous évoquez un sujet d'actualité, dans la mesure où des parents d'élèves se mobilisent encore aujourd'hui pour l'ouverture d'une classe à l'école Schuman. La fermeture d'une classe concernait l'école maternelle. Vous savez qu'ici, au Conseil Municipal, nous votons toujours des vœux contre les fermetures de classes. En revanche, pour les ouvertures de classe, c'est plus complexe, car cela relève d'une analyse menée par les services académiques, résultant des moyennes des effectifs. C'est une question difficile qui oppose les parents d'élèves à l'Education Nationale qui affirme que les chiffres ne permettent pas d'envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire, en raison du nombre insuffisant d'élèves. Cette position n'a pas varié et elle ne variera pas. Nous sommes donc face à cette situation complexe. J'ajoute que cette école n'est pas intégrée dans le Quartier Prioritaire de la Ville, bien qu'elle soit à proximité. »

Monsieur LONY : « Oui, c'est une aberration. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Les élèves qui fréquentent l'école viennent du quartier qui est un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Comme je le soulignais plus tôt, cet établissement scolaire n'est pas intégré au Quartier Politique de la Ville, alors même qu'il se situe en bordure de celui-ci. Elle accueille pourtant des enfants de ce secteur et connaît actuellement quelques difficultés. Cependant, ce n'est pas de notre ressort de décider si une nouvelle classe pourrait être ouverte. Les parents d'élèves et les instances concernées ont déjà été confrontés à un refus de l'Education Nationale, motivé par des chiffres. Les services de l'Education Nationale fonctionnent ainsi : ils établissent des effectifs, créent des moyennes, et refusent l'ouverture d'une classe si la moyenne ne le permet pas. C'est malheureusement la réponse actuelle apportée aux parents d'élèves. »

Monsieur LONY : « Merci pour votre réponse. Je suppose que vous êtes en relation avec l'Education Nationale, qui vous a apporté une réponse. »

Monsieur le Maire : « Bien entendu, nous nous sommes mobilisés. Virginie LEURIN-MARCHEIX a été en contact à la fois avec les enseignants, le directeur de l'école et les parents d'élèves. Cependant, la réponse à ces questions a toujours été invariable : « *c'est non, ce n'est pas possible* ». »

Madame HILLION : « Ma question concerne la crèche Victor Hugo. Nous avons évoqué ce sujet la dernière fois. Nous aimerions savoir où en est la problématique, notamment en ce qui concerne le recrutement d'une directrice au niveau de la crèche. Avez-vous pu trouver une personne susceptible de prendre ses fonctions prochainement ? »

Monsieur le Maire : « Les recrutements de personnel sont en cours, notamment pour le poste de directrice de la crèche, pour lequel une candidate a été reçue ce jour. De plus, son adjointe étant présente jusqu'au 1^{er} janvier, il n'y aura pas de vacance au sein de la direction de cette structure. L'ensemble des personnels qui manquaient ont été recrutés récemment, et les effectifs de la crèche en contact direct avec les enfants sont donc au complet. »

Madame HILLION : « Autre question. Cela concerne les documents joints à l'ordre du jour. Serait-il possible de nommer les fichiers annexes relatifs à l'ordre du jour de manière plus explicite ? Pour le moment, ils ne sont identifiables qu'à l'aide d'un numéro, ce qui rend difficile la recherche des documents. »

Monsieur le Maire : « Je trouve dommage que ce sujet soit porté au Conseil Municipal. Il nécessiterait peut-être un dialogue direct avec le service de la Ville, voire en commission. Cependant, les notes de synthèse et leurs annexes sont numérotées et il est donc relativement aisé de s'y reporter. Ce n'est pas quelque chose de compliqué. »

Madame HILLION : « Mémoriser douze chiffres pour pouvoir simplement envoyer un fichier sur une boîte mail, c'est extrêmement compliqué. Personnellement, je ne sais pas mémoriser douze chiffres. »

Monsieur le Maire : « Nous pouvons nous reporter à la numérotation des notes et de leurs annexes. Ce n'est pas quelque chose qui dépasse le potentiel commun de chacun. Vous pouvez utilement vous rapprocher du Secrétariat Général si vous avez besoin d'éléments complémentaires. C'est une question qui n'est pas du ressort du Conseil Municipal. »

Monsieur LONY : « Lors du dernier Conseil Municipal, vous vous étiez engagé à nous transmettre la convention qui indique le nombre de logements réservés à la Ville dans la résidence sociale Coallia. »

Monsieur le Maire : « Ce document vous a été envoyé par mail. »

Monsieur LONY : « Vous savez que c'est un sujet qui m'intéresse. Le document que vous m'avez fait parvenir, et que j'ai lu, est une convention établie entre l'Etat, le propriétaire et le gestionnaire, qui ne mentionne nulle part la quote-part attribuée à la Ville. Ce n'est pas la convention signée entre la Ville et la résidence Coallia, mais un document signé entre l'Etat, le propriétaire et le gestionnaire. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la seule convention dont nous disposons, et qui détermine le quota de logements affectés. »

Monsieur LONY : « Non, ce n'est pas indiqué dans ce document. »

Monsieur le Maire : « Nous vous avons transmis la convention dont nous disposons. Nous avons également vérifié auprès de Coallia que nos deux entités possédaient bien le même document. Mais je vous invite à prendre son attache si vous souhaitez que cela vous soit confirmé. Nous avons 30 logements réservés pour être attribués à la Ville quand nous émettrons une candidature. »

Monsieur LONY : « D'accord. Il n'y a donc pas de convention établie avec la Ville, mais je note que la Ville a réservé 30 logements. »

Monsieur le Maire : « A l'instar des bailleurs sociaux, la Ville, mais également l'Etat, a un contingent de logements en tant que réservataire. En l'espèce, nous détenons 30 logements, ce qui représente 20% du nombre total de logements, et constitue le quota habituel des communes. En règle générale, la moitié est réservée à ce qui s'appelait le 1 % patronal, et qui est fléché par le bailleur et les entreprises, 30% sont attribués à l'État et 20% à la Ville. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 42.

Le Secrétaire de Séance,

Katarzyna HAMADA-LARKEY

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Richard DELL'AGNOLA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Les remarques et observations formulées sur le procès-verbal, lors de son approbation, sont les suivantes :

- **Aucune observation n'a été formulée durant la séance du Conseil Municipal suivante, soit le 18 décembre 2024.**